



## ACTUALITE DES PARTENAIRES



Le Conseil Général de la Vienne a adopté le Programme d'Aide au Développement des Communes pour la période 2012-2014. Le PADC rassemble les actions du département destinées aux collectivités de la Vienne afin de soutenir la réalisation d'équipements publics.

Il concerne notamment le domaine des rivières. Il est consultable et téléchargeable en suivant le lien : <http://www.cg86.fr/231-le-programme-de-developpement-des-aides-aux-communes.htm>

## AGENDA DES RIVIERES



L'EPTB Vienne organise un colloque intitulé "**Vers une gestion des étangs du bassin de la Vienne pour atteindre le bon état écologique des eaux**", le mercredi 15 février 2012 à Limoges. Cette journée de présentation et d'échange vise à dresser le constat de l'impact des étangs sur le bassin (qu'il soit positif ou négatif), à valoriser des retours d'expériences concrets et enfin à proposer une stratégie pour améliorer la gestion globale des étangs.

Vous pouvez **consulter le programme et vous inscrire** sur le site de l'EPTB Vienne.

Renseignements : <http://www.eptb-vienne.fr/Colloque-etangs.html>

## INFOS RÉSEAU



L'association LOGRAMI a réalisé un kit pédagogique pour que le sujet des poissons grands migrateurs et, plus généralement, le fonctionnement des milieux aquatiques puissent être étudiés à l'école primaire ou à la maison en s'amusant. Il est constitué d'un livret du maître, d'un cahier d'exercices et de plusieurs jeux (dont 1 jeu de carte et 3 jeux de plateau).

Il peut être téléchargé et imprimé afin que tout un chacun puisse découvrir et mieux connaître les poissons grands migrateurs du bassin de la Loire. Les documents (cahiers et jeux) sont entièrement gratuits et à disposition de tous en suivant le lien <http://www.logrami.fr/node/440>



L'équipe en régie du SMC Haut Val de Sèvre vient de procéder à la remise en état d'une zone humide de 2 ha. Celle-ci comporte neuf sources qui ne tarissent pas en période d'étiage. L'exercice a consisté à remettre les exutoires de sources dans des couloirs d'écoulement non encombrés. En effet, ce terrain était auparavant une peupleraie et le dernier débardage avait fait beaucoup de dégâts. Le propriétaire a donc souhaité laisser le site en boisement spontané afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du cours principal : la Sèvre Niortaise amont et ainsi faire de ce site une vitrine.

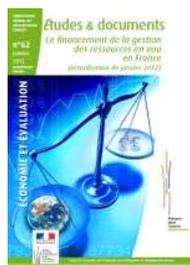
Bientôt plus d'informations avec la fiche du répertoire d'exemples à venir.

Renseignements : Francis Blais, Technicien Rivière, SMC du Haut Val de Sèvre, 05 49 05 37 18.

CENTRE DE  
RESSOURCES  
BIBLIOGRAPHIQUES  
DU GROUPE  
CISTUDE FRANCE

Dans le cadre du plan national d'action sur la cistude d'Europe, une collecte de la littérature grise sur cette espèce est prévue. Dans l'attente de la création d'un site officiel d'hébergement, de gestion, et de numérisation de cette bibliographie, il est demandé à tous les intervenants (associations, conservatoires, réserves naturelles, conseils généraux, DREAL, cabinets d'études, agences de l'eau...) de bien vouloir faire parvenir tous **rapports, études, documents, observations, etc.** au Centre de Ressource Bibliographiques Cistude France qui gère cette banque de données. Une liste des travaux collectés est disponible sur demande. D'avance merci pour votre aide et collaboration.

Contact : Claude NOTTEBAERT, 05 16 20 46 68 ; [claudeno@club-internet.fr](mailto:claudeno@club-internet.fr)



Le Commissariat Général au Développement Durable vient de publier une étude de cas intitulé : "Financement de la gestion des ressources en eau en France". Cette étude explore les bénéfices d'une gestion visant l'atteinte durable du bon état écologique et montre que :

- les anciens mécanismes de paiement de « l'eau par l'eau » et du « tout tarif » trouvent leurs limites,
- la gestion quantitative préventive de la ressource devrait être renforcée et intégrée à la gestion de la qualité. Ces axes sont bien ceux des engagements sur l'eau du Grenelle de l'Environnement comme des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau (2007-2018), dont la mise en œuvre conjointe réduira sensiblement les coûts de la gestion durable de la ressource.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-financement-de-la-gestion-des,26141.html>